




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-25857-DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.78**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ N°A12.024 ET A12.029 RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ET DE GRADINS AU COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC - AVENANT N° 1 PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ ET DU DELAI D'EXECUTION POUR LE MARCHÉ N°A12.024

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/03/13

CB (92.89)

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ N°A12.024 ET A12.029 RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ET DE GRADINS AU COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC - AVENANT N° 1 PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ ET DU DÉLAI D'EXÉCUTION POUR LE MARCHÉ N°A12.024 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2012.694 du 09 juillet 2012, le conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment et de gradins au complexe sportif du val de l'arc.

La Ville d'Aix-en-Provence a notifié le 17 juillet 2012 à la Société SMC BTP le lot n°1 : gros œuvre / maçonneries d'une part ; et à la société ALPHA CLOTURE le lot n°6 : serrurerie / ferronnerie d'autre part.

Or les études d'exécution ont conduit à la nécessité de réaliser des poutres en béton armé transversales au bâtiment associées à des poteaux, afin de reprendre les charges de la structure métallique de l'auvent des gradins et ainsi permettre d'assurer le contreventement du poids de la structure. Ces ouvrages à réaliser par l'entreprise de gros œuvre lot n°1 pour reprendre les efforts de la charpente métallique n'étaient pas prévus au stade du projet.

Pour le lot n°6, le présent avenant a pour objet d'ajouter la fourniture et la pose de 4 portes métalliques.

Un avenant est donc nécessaire.

Les présents avenants N°1 ont pour objet d'augmenter les montants initiaux des marchés.

Ainsi, les prestations supplémentaires s'élèvent à :

- Pour le lot n°1 : 8 813,00 € HT, soit une augmentation de 2,3 % par rapport au montant initial du marché.

Pour le lot n°1, Le montant initial du marché est ainsi porté de 385 294,00 € ht à **394 107,00 € ht.**

Le délai d'exécution des travaux est de ce fait prolongé de 4 semaines pour permettre la réalisation des modifications techniques énoncées ci avant.

Le délai total d'exécution est ainsi porté de 10 mois à **11 mois.**

- Pour le lot n°6 : 5 520,00 € HT, soit une augmentation de 7,4 % par rapport au montant initial du marché.

Pour le lot n°6, Le montant initial du marché est ainsi porté de 74 620,00 € ht à **80 140,00 € ht.**

Un avenant à un marché de travaux, de fournitures ou de services entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est informée de cet avis.

Ainsi, dans sa séance du 08 février 2013, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur le projet d'avenant n°1 au marché n°A12.029 (lot n°6) décrit ci-dessus.

Le total des marchés de travaux (10 lots) de l'opération est porté de 868 000€ à 882 333 € ht, soit une augmentation de 1,6%.

L'enveloppe financière disponible approuvée avec la fiche opérationnelle est de 922 000 € ht

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER les avenants n°1 aux marchés n°A12.024 et A12-029 portant augmentation du montant du marché et sur la modification du délai d'exécution pour le marché n°A12.024 passé avec les sociétés SMC BTP d'une part et ALPHA CLOTURE, d'autre part.

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les avenants n°1 aux marchés n°A12.024 et A12-029 portant augmentation du montant du marché, et modification du délai d'exécution pour le marché n°A12.024 passé avec les

sociétés SMC BTP d'une part et ALPHA CLOTURE, d'autre part, ainsi que tout document s'y rapportant.

2013.78 - MARCHE N°A12.024 ET A12.029 RELATIF AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ET DE GRADINS AU COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC - AVENANT N° 1 PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHE ET DU DELAI D'EXECUTION POUR LE MARCHE N°A12.024

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ET DE GRADINS
AU COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC
LOT 1 : GROS ŒUVRE/MAÇONNERIES**

MARCHE N° A12 – 024 NOTIFIÉ LE 17 JUILLET 2012
AVEC LA SOCIÉTÉ SMC BTP

**AVENANT N°1
PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ
et MODIFICATION DU DELAI GLOBAL D'EXECUTION**

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N° A12-024 notifié le 17 juillet 2012 à la Société SMC BTP.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert.
Lot 1 : GROS ŒUVRE/MAÇONNERIES.

Durée du marché :

La durée du marché part à compter de la notification et se termine à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Le délai d'exécution pour chacun des lots est de 10 mois. Ce délai part à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer en premier l'exécution des travaux lui incombant.

La période de préparation n'est pas comprise dans le délai d'exécution. Elle démarre à compter de la date de notification, pour 30 jours.

Montant du marché initial : **385 294,00 € HT.**

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société SMC BTP représentée par Monsieur GUDEFIN, Gérant, numéro SIRET 420 646935 00014 et domiciliée Les Hauts de la Duranne, Avenue de Galilée – 13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Les études d'exécution ont conduit à la nécessité de réaliser des poutres en béton armé transversales au bâtiment associées à des poteaux, afin de reprendre les charges de la structure métallique de l'auvent des gradins et ainsi permettre d'assurer le contreventement du poids de la structure. Ces ouvrages à réaliser par l'entreprise de gros œuvre pour reprendre les efforts de la charpente métallique n'étaient pas prévus au stade du projet.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

Les prestations supplémentaires s'élèvent à 8 813,00 € HT, soit une augmentation de 2,3 % par rapport au montant initial du marché.



Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ET DE GRADINS
AU COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC
LOT 6 : SERRURERIE - FERRONNERIE**

MARCHE N° A12 – 029 NOTIFIÉ LE 17 JUILLET 2012
AVEC LA SOCIÉTÉ ALPHA CLOTURE

AVENANT N°1
PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N° A12-029 notifié le 17 juillet 2012 à la Société ALPHA CLOTURE.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert.
Lot 6 : SERRURERIE – FERRONNERIE.

Durée du marché :

La durée du marché part à compter de la notification et se termine à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Le délai d'exécution pour chacun des lots est de 10 mois. Ce délai part à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer en premier l'exécution des travaux lui incombant.

La période de préparation n'est pas comprise dans le délai d'exécution. Elle démarre à compter de la date de notification, pour 30 jours.

Montant du marché initial **74 620,00 € HT (PSE retenue)**

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société ALPHA CLOTURE représentée par Monsieur LANAIA, Directeur, numéro SIRET 438 025 504 00020 et domiciliée 64 Impasse des Galets – ZI des Iscles – 13160 CHATEAURENARD.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Le présent avenant N°1 a pour objet d'ajouter la fourniture et la pose de 4 portes métalliques.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

Les prestations supplémentaires s'élèvent à 5 520,00 € HT, soit une augmentation de 7,4 % par rapport au montant initial du marché.

4.1	PORTES METALLIQUES				
	L=900mm H=2150	U	4	1 380,00 €	5 520,00 €

Le montant initial du marché est ainsi porté de 74 620,00 € ht à **80 140,00 € ht.**



Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ET DE GRADINS
AU COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC
LOT 1 : GROS ŒUVRE/MAÇONNERIES**

MARCHE N° A12 – 024 NOTIFIÉ LE 17 JUILLET 2012
AVEC LA SOCIÉTÉ SMC BTP

**AVENANT N°1
PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ
et MODIFICATION DU DELAI GLOBAL D'EXECUTION**

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N° A12-024 notifié le 17 juillet 2012 à la Société SMC BTP.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert.
Lot 1 : GROS ŒUVRE/MAÇONNERIES.

Durée du marché :

La durée du marché part à compter de la notification et se termine à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Le délai d'exécution pour chacun des lots est de 10 mois. Ce délai part à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer en premier l'exécution des travaux lui incombant.

La période de préparation n'est pas comprise dans le délai d'exécution. Elle démarre à compter de la date de notification, pour 30 jours.

Montant du marché initial : **385 294,00 € HT.**

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société SMC BTP représentée par Monsieur GUDEFIN, Gérant, numéro SIRET 420 646935 00014 et domiciliée Les Hauts de la Duranne, Avenue de Galilée – 13857 AIX EN PROVENCE CEDEX 3.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Les études d'exécution ont conduit à la nécessité de réaliser des poutres en béton armé transversales au bâtiment associées à des poteaux, afin de reprendre les charges de la structure métallique de l'auvent des gradins et ainsi permettre d'assurer le contreventement du poids de la structure. Ces ouvrages à réaliser par l'entreprise de gros œuvre pour reprendre les efforts de la charpente métallique n'étaient pas prévus au stade du projet.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

Les prestations supplémentaires s'élèvent à 8 813,00 € HT, soit une augmentation de 2,3 % par rapport au montant initial du marché.



Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ET DE GRADINS
AU COMPLEXE SPORTIF DU VAL DE L'ARC
LOT 6 : SERRURERIE - FERRONNERIE**

MARCHE N° A12 – 029 NOTIFIÉ LE 17 JUILLET 2012
AVEC LA SOCIÉTÉ ALPHA CLOTURE

AVENANT N°1
PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N° A12-029 notifié le 17 juillet 2012 à la Société ALPHA CLOTURE.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert.
Lot 6 : SERRURERIE – FERRONNERIE.

Durée du marché :

La durée du marché part à compter de la notification et se termine à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Le délai d'exécution pour chacun des lots est de 10 mois. Ce délai part à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer en premier l'exécution des travaux lui incombant.

La période de préparation n'est pas comprise dans le délai d'exécution. Elle démarre à compter de la date de notification, pour 30 jours.

Montant du marché initial **74 620,00 € HT (PSE retenue)**

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société ALPHA CLOTURE représentée par Monsieur LANAIA, Directeur, numéro SIRET 438 025 504 00020 et domiciliée 64 Impasse des Galets – ZI des Iscles – 13160 CHATEAURENARD.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Le présent avenant N°1 a pour objet d'ajouter la fourniture et la pose de 4 portes métalliques.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

Les prestations supplémentaires s'élèvent à 5 520,00 € HT, soit une augmentation de 7,4 % par rapport au montant initial du marché.

4.1	PORTES METALLIQUES				
	L=900mm H=2150	U	4	1 380,00 €	5 520,00 €

Le montant initial du marché est ainsi porté de 74 620,00 € ht à **80 140,00 € ht.**

